



2010

Conseil Municipal



Méry-sur-Marne

Le 09/04/2010

L'an deux mil dix, le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DESFERET, Maire de MERY-SUR-MARNE.

Présents : Mme MAFFLARD, Mr BONTEMPELLI, Adjoints.

TOUZET Mmes CLEMENT, CORNU, DE CILLIA, RAFFAINI, VILLATTE, Mrs et ULRICH.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT

Mme DE CILLIA, demande que soit rajouté au compte rendu du conseil municipal du 12 mars son compte rendu de la réunion du 6 mars concernant les fêtes de Pâques.

1°) - Déploiement de la T.N.T – Intervention de Mr Lionel DUPRAT, Sté Télédiffusion Ingénierie Maintenance

Mr DUPRAT expose le projet de déploiement de la [Télévision Numérique](#) Terrestre sur le secteur de Saâcy sur Marne et sa région et plus exactement la possibilité d'implantation d'un pylône de 42 ml sur une parcelle communale au lieu dit « les Garèches » parcelle ZE 20.

Mme DE CILLIA demande qu'elle est le taux d'onde diffusé ?

Mr DUPRAT propose de faire une mesure de champs électrique.

Cet émetteur s'adresse aux personnes n'ayant pas le câble. Le pylône n'a pas vocation à mieux fonctionner, juste à mettre TDF actuellement implanté en concurrence.

Mr DESFERET donne la parole à Mr BAHIN dans le public qui demande qu'elle est la couverture de la TNT par rapport à TDF ?

Elle sera sensiblement la même.

Mr DUPRAT propose un loyer de 750,00 à 1500,00 € par an au profit de la commune. L'installation du pylône nécessite une surface de 150 m² afin d'accueillir par la suite d'autres opérateurs. La forêt de Méry sur Marne étant classée, il faut demander une dérogation. Aucune décision n'a été prise.

2°) - Le sujet : Délégations au Maire pour signatures des contrats d'architecture [Cantine](#) et 3ème classe est retiré de l'ordre du jour car renvoyé au S.I.R.P.I.

Le Contrat de maîtrise d'œuvre est à l'ordre du jour du conseil du SIRPI du 13 avril 2010. Mr FLEISCHMAN, maire de Citry a contacté des organismes bancaires pour le financement de ce contrat rural intercommunal. Il lui a été proposé deux modalités d'emprunts ; un à court terme qui absorberait les premières dépenses en attendant les subventions de la région et du département ; l'autre sur quinze ou vingt ans pour les 20 % non-subventionnable. Concernant les subventions de 762 000,00 € le partage n'a pas encore été défini.

L'achat du matériel de restauration de cantine (four, lave vaisselle, réfrigérateur, vaisselle etc...) est à la charge de la mairie de Méry sur Marne ainsi que la dalle pour accueillir le bâtiment modulaire. L'assemblage de ce bâtiment est pris en charge par le SIRPI.

60 m2 serait prévu pour la salle de restauration et 30 m2 pour la salle de chauffe.

Une réunion est envisagée jeudi 27 mai à 10 H 30 en mairie de Citry en vue de présenter et étudier les projets à inscrire dans le contrat rural devant être déposé par le SIRPI. Sont conviés à cette réunion : les membres du SIRPI, Mme ALLAIS représentant la Région Ile de France, Mr VARNEY représentant le Conseil Général, Mr CARRERE architecte, Mr BOUCHET architecte conseil de Terres et toits.

Mr DESFERET fait part d'une réunion qui aura lieu à la salle polyvalente de Méry mercredi 14 avril à 14 heures pour la présentation par Mr CARRERE des esquisses : cantine provisoire en bâtiment modulaire et extension de l'école. La salle polyvalente sera transformée en classe en attendant la nouvelle construction. Mme DE CILLIA demande que soit convoquée à cette réunion la commission des travaux.

Mme CLEMENT rappelle que le conseil avait émis le choix de location ou d'achat de modulaire. Mr DESFERET signale que l'intérêt de la location est le partage entre les 3 communes.

Mme DE CILLIA demande à voir la facture de 18 000,00 € de l'architecte. Mr DESFERET déclare que ce n'est plus d'actualité.

Mr ULRICH demande pourquoi on paye un architecte 40 % plus cher et que justifie ce choix. C'est le SIRPI qui a choisi l'architecte déclare Mr DESFERET.

Mme VILLATE demande pourquoi les travaux des toilettes dans la salle des fêtes votées au CM du 11 septembre 2009 n'ont pas été réalisés suivant la demande du conseil. Qui les a réalisés et pour combien, étant donné qu'il faut à nouveau les refaire.

Mme CLEMENT demande si le permis de construire a été déposé pour la salle polyvalente et si la mairie ne peut pas prendre en charge la cantine afin de gagner du temps. Mr DESFERET informe que c'est l'architecte qui doit s'occuper du permis de construire et qu'il est préférable d'attendre les subventions.

Il sera proposé à l'association Mérypoppin'S pour son activité d'accueil [périscolaire](#) le 1er étage du local associatif au 7 route Jean de la Fontaine. Mr DESFERET s'oppose, cela paraît dangereux pour les enfants à cause des escaliers. Mr BONTEMPELLI suggère la salle du conseil. Autre refus de MR DESFERET.

Achat de matériel

Mme DE CILLIA signale avoir demandé des devis pour le matériel scolaire suivant la liste reçue de Mme REBOUL, directrice, aux sociétés suivantes : JM BRUNEAU, CAMIF Collectivités, DIRECT Collectivités. A ce jour, deux devis reçus : Camif 4 322,05 € TTC et Direct collectivités 6 745,44 € T.T.C.

Elle fait remarquer qu'il y a eu également des frais supplémentaires de 400 € pour la réparation du démarreur de la voiture de service d'occasion achetée il y a peu.

Mme CLEMENT se charge de demander des devis pour les fours et la vaisselle de la cantine, sachant que Mme LAURENT avait soumis un devis de 7 000,00 € en novembre 2009.

3°) - Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les décisions modificatives suivantes en section d'investissement.

Prélever à l'article 2315 « constructions » la somme de	70 000 €	et porter cette
somme aux articles ci-dessous :	21318 « autres bâtiments publics »	59 000 €
	2151 « réseaux de voirie »	2 700 €
	2184 « mobilier »	6 000 €
	2188 « autres immobilisations »	2 300 €

4°) Fête de la Saint Jean

Toutes les associations communales à l'exception de l'amicale de chasse se sont réunies le 27 mars.

Mme VILLATE demande pourquoi l'association de chasse n'a pas été invitée à cette réunion sachant que durant deux années consécutives, ils se sont occupés du concours de boule et que cela a été un succès.

Mr DESFERET répond qu'une personne n'a pas voulu que cette association soit convoquée.

L'unanimité des membres présents souhaite que la fête communale se fasse sur 2 jours et non sur 1 jour. Mme MAFFLARD précise que le coût du matériel loué est le même pour 1 ou 2 jours. Mme DE CILLIA rappelle les membres présents et donne les propositions des associations.

Commune : Feu de la Saint Jean et feu d'artifices et apéritif le dimanche midi.

Club informatique :

Samedi après-midi : musée de [l'informatique](#), jeux vidéo sur projecteur

Dimanche matin : Randonnée d'environ 8 kms autour de Méry

A.L.M :

Simulateur de [vol](#), mise en route de machines

Bibliothèque :

Concours de masques

Farandole :

Expositions: art floral, patchwork, broderie.

L'association pourra également s'occuper du château gonflable payé par la commune à condition que son assurance le permette.

Méry animations :

Samedi soir : Paëlla, merguez, saucisses, frites, buvette

Groupe de jeunes pour un concert

Mme DE CILLIA signale avoir contacté un poney club, il pourrait y avoir des tours de poneys le dimanche uniquement.

Mr BISPO DE MATOS doit contacter Mr Franck BAHIN comme D.J et Mr Hervé CHENAL pour ses [pizzas](#).

Mme MAFFLARD contactera le président de l'amicale de chasse pour le concours de pétanque et Mr BONTEMPELLI l'agent de sécurité, Mr DESFERET l'école de musique pour que le concert des ensembles de l'école ait lieu le samedi vers 16 H 30 ou de préférence le dimanche vers 14 H 30.

5°) Questions diverses

Lecture du courrier de Mr CHENAL

Mr DESFERET a contacté l'entreprise FRASNIER pour mettre un filet sur la totalité du plateau sportif, un devis de 11 404 € TTC a été établi.

Mr ULRICH demande s'il est possible de demander une subvention à jeunesse et sports, en attendant de prendre une décision avant de résoudre ce problème.

Intervention de Mr CHENAL qui demande une décision rapide du conseil, compte tenu que les beaux jours vont arriver et qu'il reçoit régulièrement des ballons dans son terrain que se soit de la part des enfants de la garderie de Mérypoppin'S le matin et le soir avant et après l'école ou des personnes extérieurs.

Mme CLEMENT rappelle que la porte de la salle polyvalente reste souvent ouverte le matin malgré le froid et qu'il est dans l'intérêt de tous de faire attention à l'économie d'énergie. Elle demande des panneaux de signalisation pour la vitesse excessive route du Limon et un miroir dans la cour commune au niveau du 77 Grande Rue afin de résoudre le problème de visibilité que rencontre les habitants.

Votre à l'unanimité pour les panneaux de signalisation ,6 voix pour et 4 contre pour le miroir.

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée le 18 juin 2010 à 20 H 30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close le 10 avril à 00 H 50.

Le Maire,

B. DESFERET